



Entretien d'un chemin prive

Par **John Ette**, le **28/02/2018** à **17:47**

Bonjour,

Nous sommes 7 maisons sur un chemin prive qui mene a la route departementale. Il n'y a pas de portail ou barriere et il est ouvert a tout le monde. La Mairie refuse de ramasser nos ordures devant notre portail et de traiter le chemin qui est en pente et devient glissant en temps de neige et verglas. Quels sont nos droits? Est-ce que nous pouvons demander a la Maire a "adopter" notre chemin et de l'entretenir.

Bien cordialement.
Rosy and John.

Par **youris**, le **28/02/2018** à **19:10**

bonjour,

si ce chemin est privé, à qui appartient-il ?

si ce chemin est en indivision avec les riverains, c'est à eux de l'entretenir ou de la faire entretenir.

si chaque riverain est propriétaire du chemin devant chez lui, chaque propriétaire doit entretenir son terrain.

les propriétaires du chemin peuvent rétrocéder la propriété du chemin à la commune mais celle-ci n'a aucune obligation d'accepter.

salutations